

ANALYSE DE LA SYNTHÈSE DES AUDITS EFFECTUÉS PAR LE CABINET BELLOT MULLENBACH & ASSOCIÉS SUR LES RELATIONS ENTRE LA GLNF ET LES STÉS IMMOBILIÈRES SATELLITES

Si la communication officielle se loue de l'absence de malversations rapportées dans ce rapport de synthèse et y trouve matière à jeter une nouvelle fois l'anathème sur les actions des protestataires, force est de constater que ce document dévoile malgré tout, à qui sait le lire et l'interpréter, un certain nombre de pratiques douteuses, de décisions mal motivées prises sans contrôle, et *in fine*, un risque financier considérable pour notre association GLNF, sans que les associés, qui sont les FF, n'en aient jamais été informés autrement que par la rumeur.

En cette fin de Juin 2011, après plus de 18 mois de contestation et de procédures qui ont engendré ce formidable mouvement de révolte, il est fascinant de constater à quel point l'esprit de la maçonnerie et de la Tradition représenté par ceux qui se sont levés le 4/12/2009, s'est heurté en fait à une gestion profane économique et quantitative de l'Obéissance, au mépris de ses fondamentaux spirituels relégués au second plan.

Nous allons voir comment...

Rappelons que le rapport fait état de pas moins de 27 sociétés anonymes immobilières, dans lesquelles la GLNF et donc les FF ont injecté des fonds issus nécessairement de leurs cotisations.

On relèvera que la GLNF intervient à plusieurs niveaux dans la constitution des SAI, dans la levée des fonds, puis enfin dans les coûts d'exploitation des locaux mis à la disposition des Loges.

1^{er} niveau d'intervention :

La décision de constituer une SA IMMOBILIERE ad hoc pour financer un projet immobilier est prise en Conseil d'administration (*d'une manière générale – dit le rapport !...*)

Ce Conseil d'administration et le bureau, depuis la réforme statutaire de 1997 (article 12 des statuts civils), sont investis des pouvoirs les plus étendus en matière notamment... d'immobilier, sans qu'il soit besoin d'en référer à qui que ce soit (SGC, AGO ou AGE) – *Nous avons accepté et voté en confiance ces modifications statutaires, elles ont été totalement exploitées conformément aux intentions de leurs rédacteurs.*

2^{ème} niveau d'intervention:

Une dotation en capital, souvent modeste certes au regard du projet, qui vient la plupart du temps conforter une mise de fonds provinciale.

Une dotation en compte courant importante très fréquemment, dont le rapport nous dit qu'elle a habituellement pour destination, au bout du compte, à être immobilisée pour représenter des capitaux permanents (et non une avance de trésorerie remboursable), ce qui la destine rapidement à venir renforcer les capitaux propres par un simple jeu d'écritures, sans toujours l'aval du Conseil d'administration (*je cite le rapport*).

En effet, aux yeux du prêteur de deniers, le niveau d'apport de l'emprunteur doit représenter une part significative de l'opération, et c'est donc le banquier qui exige ce blocage des capitaux permanents.

Avantage comptable : Les niveaux de participation de la GLNF dans les SAI apparaissent moins importants puisqu'a priori, on ne porte sur cette ligne que les apports en capital social... *dans un premier temps!*

Malheureusement, il n'est pas démontré que ces comptes courants bloqués rapportent des intérêts à la GLNF... au vu des résultats des SAI.

3^{ème} niveau d'intervention :

En qualité d'actionnaire majoritaire de 18 SAI sur 27 (*il faut le rappeler – nous verrons le sort des autres ensuite*) la GLNF remet une lettre d'engagement ou si l'on préfère une caution sur le prêt effectué par la SAI auprès du banquier prêteur, ce qui peut apparaître normal compte tenu du fait que la même GLNF sera ensuite le seul locataire et utilisateur desdits locaux acquis par cet effet de levier financier.

On peut toutefois s'interroger sur l'opportunité de cette même démarche, s'agissant de SAI dans lesquelles la GLNF n'a pas de participations en capital ?

Ici c'est la rubrique des "engagements hors bilan" qui est impactée mais pas le bilan stricto sensu de la GLNF – *Vous me suivez toujours ?*

4^{ème} niveau d'intervention :

Les charges financières et de fonctionnement une fois les locaux achevés. Les Loges en prennent possession, et les loyers sont prélevés au bénéfice de la SAI auprès :

1. De la Province qui les administre,
2. Des Loges qui les utilisent
3. Des Frères qui y travaillent...

Et ce de manière récurrente au moyen d'un bail dont les loyers sont fixés non pas en fonction des prix du marché, mais du tableau prévisionnel de charges de la SAI, frais financiers et de remboursement du prêt inclus, en sus des charges "externes" et autres frais généraux – *Champagne ! nous sommes hors du champ du marché concurrentiel...*

ENGAGEMENTS GLOBAUX :

Le rapport nous dit que la GLNF participe à hauteur de 59% soit 23 millions d'euros au financement des SAI, en additionnant les apports en capital et en comptes courants, et les concours (prêts) bancaires à hauteur de 28%.

En fait, la surface d'engagement de la GLNF est sensiblement plus élevée puisque à ces 23 370 K€ exactement il faut ajouter un coût locatif annuel de 3 500 K€ qui, même s'il est décompté aux Grandes Loges Provinciales, aux Loges, et finalement aux Frères, l'est globalement à la GLNF qui remonte toutes les cotisations au niveau du national...

Il faudrait aussi considérer qu'en cas de défaillance des SAI, la GLNF serait immanquablement appelée en garantie des prêts, en qualité de caution, ce qui nécessiterait de constituer une réserve pour risques de l'ordre de 11 millions d'euros supplémentaires, au passif du bilan. Y figurera-t-elle ?

En résumé les programmes immobiliers tous azimuts mis en œuvre au cours de ces dernières années, et singulièrement accélérés depuis 10 ans ont fragilisé notre GLNF comme jamais, malgré les augmentations importantes et récurrentes des cotisations annuelles versées par les Frères.

En effet, nous sommes exposés à hauteur de :

- 3 500 K€ par an en frais d'hébergement souvent avec des baux de 12 ans
- 23 370 K€ au titre des engagements directs en capital dans les SAI, sans rémunération...
- Soit directement près de 27 millions d'euros,

À hauteur de :

- 10 800 K€ indirectement au titre des garanties abondées et autres découverts bancaires.

Soit au total : Près de 40 millions d'euros quand les cotisations annuelles telles que connues aux derniers arrêtés comptables, représentent environ 18 millions d'euros.

Bien sûr, on va nous rétorquer qu'en contrepartie, les SAI vont se retrouver avec des actifs immobiliers importants valorisés à 34 M€ nets ! Et bien j'en doute car des locaux aveugles, spécialement aménagés pour maçonner impliquent nécessairement une forte décote par rapport à un prix de marché d'immobilier d'entreprise. Or cette décote n'est pas provisionnée non plus !

De surcroît, la GLNF ne les possède pas toutes à 100%, loin s'en faut !

L'ORGANIGRAMME ET LE FAIT DU PRINCE :

Nous avons observé que la GLNF n'est pas majoritaire dans toutes les SAI satellites ; 9 d'entre elles ont des actionnaires "autres" qui détiennent ensemble 3 800 K€... Qui sont-ils ? C'est là une bonne question à laquelle le rapport ne répond pas.

Certes on relèvera que bizarrement la **Fondation pour la Promotion de l'Homme** fait aussi de la Promotion Immobilière en plaçant des fonds en capital auprès de ... l'Immobilière La Truelle (7%), Volcania (12,5%), Immobilière Grand Paris (2%), Immobilière Alpes Corse Méditerranée (rien 0,17%), mais quand même 36% dans l'Immobilière des Flandres et plus de 42% dans l'Immobilière La Réunion !

Mais le reste de l'actionnariat semble bien être... privé !

Pour l'Immobilière "La Truelle", on a une petite idée de qui détient les 80% du capital... Et comme un bonheur n'arrive jamais seul, cette société est dans un état de santé enviable avec un résultat bénéficiaire distribuable après impôts de plus de 187 000 €... Bon placement. On comprend que le modèle ait pu être imité... Je vous laisse calculer 80% de 187 000 €.

On rechignera encore sur le fait que les SAI GUADELOUPE, ALSACE et ALBI QUERCY ROUERGUE, dans lesquelles la GLNF n'a aucune participation au capital social, aient reçu en comptes courants respectivement 36 K€, 300 K€ et... 0 pour AQR, plus un engagement cautionné de la même GLNF sur les prêts bancaires souscrits...

Comme on est aussi un peu mauvais coucheur, on s'interrogera sur le fait que le rapport n'évoque pas du tout la **SAI PARIS GRANDE ARCHE**, alors que le Conseil d'administration du 4/12/2009 confirme sa constitution, décide d'un apport en capital de 300 K€, et de la remise d'une lettre de garantie à hauteur 1 900 K€ ? Si ce projet a été annulé, les minutes des décisions du Conseil d'administration n'en font pas état à la date de fin 2010 ???

Mais qui donc siège aux assemblées de ces SAI et donne quitus de la gestion, vote la distribution éventuelle des dividendes, ou les abondements de l'actionnaire GLNF en cas de pertes ?

Vous avez deviné : **Ce sont les représentants de la GLNF, pris en la personne de son Conseil d'administration et de son bureau.**

Ainsi nous avons là une instance, qui après s'être fait voter les plein pouvoirs en 1997 (article 12) pour engager les fonds de l'association sans recours à l'assemblée des associés, décide également du montant des baux et des loyers, vote les quitus dans les assemblées des sociétés dans lesquelles elle a décidé d'investir, et entérine l'affectation des résultats... sans la participation ni la sanction des Frères...

Il n'y a plus dans ces affaires aucun cloisonnement étanche ni contrôle entre l'initiateur de la dépense, le contrôleur de ladite dépense, et l'affectation des profits (ou des pertes) qui en résultent...

On se fait virer pour moins que ça dans n'importe quelle entreprise profane...

ET L'ETHIQUE DANS TOUT CELA ?

Et bien, cette toute petite démonstration, issue je le rappelle du tout petit rapport de synthèse qui satisfait tant notre futur ex "Grand Maître", cristallise justement tout ce qui sépare la gouvernance actuelle des Frères sincères...

- D'un côté, une société de Frères, un Ordre constitué en Loges, venus progresser en Humanité et dans la connaissance des mystères antiques traditionnels et de leur école de vie, confiants dans la bonté, la sagesse et bien sûr la probité de ceux qui les gouvernent et auxquels ils ont confié le soin de veiller à la pérennité matérielle pour s'adonner aux travaux symboliques,
- De l'autre, des Chefs de l'Obéissance animés sans doute d'une intention louable au départ, celle de faire progresser le nombre des adeptes pour partager nos convictions et notre démarche.

Bien sûr, la GLNF avait des problèmes de temples, et depuis longtemps ! Il fallait sans doute faire quelque chose, puisque si nous louions des locaux à nos FF séparés des autres obédiences, parfois, on ne pouvait en revanche ni les visiter ni les accepter chez nous. Avouez que c'est difficile dans ces conditions d'être exigeant sur les loyers, le chauffage et les normes de sécurité...

Mais la machine s'est emballée sans doute en partant d'une intention louable : Donner un toit sécurisé et convenable pour les travaux des Loges. C'est en tout cas le prétexte le plus souvent évoqué.

La conséquence a cependant été très lourde :

Nous avons connu (*ou plutôt méconnu*) un endettement colossal allant croissant, des cotisations en hausse constante et finalement des "objectifs" de création de nouveaux membres et de loges élevés pour y faire face avec, cerise sur le gâteau, la prime d'objectifs et la consécration de ces Loges dites d'excellence Paris Pisan, qui n'ont d'excellence que le fait de se réunir 2 fois par mois, non pour s'adonner à l'approfondissement des connaissances maçonniques, mais pour initier, passer et élever à tour de bras, bref, faire du chiffre...

Et la gouvernance actuelle, engluée dans sa vision du développement et considérant le fantastique endettement pris au fil des Conseils d'administration successifs, n'a pas d'autre choix que d'argumenter la justesse de ses décisions, parce qu'elle a seulement oublié qu'en maçonnerie, les FF sont heureux de se retrouver pour maçonner, même dans un local mal commode, plutôt que de

surpayer des locaux neufs, froids, chauffés l'hiver et climatisés l'été, sans âme et sans histoire, mais équipés du défibrillateur réglementaire pour sauver (le cas échéant) de vieux Frères en détresse qui, âgés, ont de moins en moins les moyens financiers de rester en Loge... dans ces temples là.

ESSAI DE CONCLUSION (provisoire) :

Parmi les exigences issues du Livre Blanc pour la refondation, nous voyons en bonne place, le souci d'une baisse des cotisations – C'est malheureusement oublier que l'endettement contracté doit être aujourd'hui assumé jusqu'à son terme. Si nous pouvons suggérer aux futurs dirigeants de stopper toute nouvelle opération, il faudra quand même éponger la dette existante...

En ce début de 21^{ème} siècle, ce que les chefs de notre obédience n'ont pas compris, c'est que la révolution internet et l'avènement du village planétaire, l'explosion des réseaux sociaux, la soif de démocratie et le devoir d'ingérence, sont devenus des caractéristiques incontournables de notre temps, et ne permettent plus de prendre des décisions en catimini dans un cercle opaque de décideurs investis de tous les pouvoirs.

L'utilisation d'Internet comme outil de propagande et de marketing à sens unique est déjà du passé, et a trouvé contre cet usage fossile, celui beaucoup plus mobilisateur, participatif et démocratique des blogs...

Ce que les Frères ont reproché et reprochent aux membres du Conseil d'administration et du bureau de la GLNF, c'est d'avoir été écartés à leur insu des grandes décisions financières impactant leur avenir, ainsi que des organes de contrôle.

C'est la fin d'une gouvernance d'oligarques, et c'est pour cela que face à l'autisme de ceux qui dirigent la maison, l'exigence principale des Frères s'est cristallisée sur la démission immédiate et sans conditions du chef et de ses affidés, lesquels n'ont toujours pas compris ce qu'il leur arrive...

CPG

GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE

12, RUE CHRISTINE DE PISAN

75017 PARIS

RELATIONS DE LA GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE
AVEC LES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES
DANS LESQUELLES ELLE DÉTIENT GÉNÉRALEMENT
DES PARTICIPATIONS

COPIE SIGNÉE

JUIN 2011

SOMMAIRE

1. Contexte de la mission	1
2. Méthodologie	2
3. Synthèse des constatations effectuées	3
3.1 Processus d'investissement immobilier.....	3
3.2 Financement des sociétés immobilières	3
3.3 Patrimoine immobilier des sociétés immobilières	5
3.4 Compte de résultat des sociétés immobilières.....	5
ANNEXES.....	7
Annexe 1 : organigramme de la GLNF au 31 décembre 2010	8
Annexe 2 : résumé des décisions du conseil d'administration de la GLNF relatives à l'immobilier.....	9
Annexe 3 : ressources et biens immobiliers par société immobilière.....	16
Annexe 4 : compte de résultat par société immobilière	16
Annexe 5 : engagements souscrits par la GLNF dans les sociétés immobilières au 31 août 2010	17

1. CONTEXTE DE LA MISSION

La mission qui nous a été confiée par Maître Monique Legrand, administrateur provisoire de la GLNF, sur autorisation de Madame le Président du Tribunal de Grande Instance de Paris, consiste à décrire les mécanismes juridiques et financiers d'acquisition et de gestion des biens immobiliers par l'Association et ses membres.

L'édification des infrastructures immobilières de la Grande Loge Nationale Française, GLNF, constituée, depuis les années '90, le projet financier majeur de l'Association, qui disposait alors de locaux très insuffisants pour la pratique de l'activité maçonnique, de surcroît ne respectant pas, dans plus de 80 % des cas selon un audit réalisé par le Bureau Veritas en 2002, la réglementation des établissements recevant du public. L'importance de ce projet a été accentuée par la croissance significative du nombre de membres depuis quelques années.

Ce projet de développement immobilier est mis en œuvre à travers la constitution de sociétés anonymes immobilières régionales, financées par les Loges concernées, les Provinces et le National, mais également par les membres de l'Association, 4 000 environ, ponctuellement par des associations liées (Fondation GLNF, OAF et autres associations maçonniques) et par un recours important au crédit bancaire.

Ainsi, au 31 août 2010, il existait :

- 23 sociétés anonymes immobilières dans lesquelles la GLNF détenait une participation d'insignifiante à près de 100 %, en sus de la Sci Christine de Pisan, intégralement détenue par l'Association, dont elle constitue le siège social abritant l'administration générale et de nombreux temples ;
- 3 sociétés immobilières dont la GLNF n'est pas actionnaire mais auxquelles elle a consenti des prêts.

L'organigramme complet de la GLNF figure en annexe 1.

2. METHODOLOGIE

Pour réaliser la mission, nous avons :

décrit les caractéristiques de chaque société immobilière concernée et identifié les flux d'exploitation et de financement avec l'Association à partir de la documentation qui nous a été communiquée par Monsieur Henry Sidéry, directeur administratif et financier ;

examiné les conditions juridiques dans lesquelles la GLNF a autorisé les engagements souscrits dans les sociétés immobilières.

Ces travaux ont donné lieu à l'émission d'un rapport par société immobilière, en annexe duquel figurent les principaux documents que nous avons utilisés, notamment :

concernant les flux, les comptes annuels des sociétés immobilières et la comptabilité de la GLNF,
concernant les conditions d'engagement de l'Association dans les sociétés immobilières, les procès-verbaux de son conseil.

Le présent rapport a pour objet de présenter la synthèse de nos travaux sur le volet immobilier de la GLNF.

3. SYNTHÈSE DES CONSTATATIONS EFFECTUÉES

3.1 Processus d'investissement immobilier

La création d'une société immobilière fait l'objet d'une décision du conseil d'administration de la GLNF.

Les Provinces présentent des projets immobiliers au conseil d'administration, qui expose le coût total de l'opération, les besoins de financement et le nombre de Frères concernés par les locaux envisagés. Le conseil apprécie sur cette base l'opportunité du projet et le financement qui sera accordé par la GLNF par l'apport en capital et/ou en compte courant. Il est fréquent que les avances consenties sous forme d'apport en compte courant soient capitalisées. C'est pourquoi, dans le cadre de certaines augmentations de capital des sociétés immobilières, des avances en compte courant de la GLNF sont incorporées au capital sans accord préalable de son conseil d'administration.

Les conditions des baux conclus entre la GLNF et les sociétés immobilières sont également décidées en conseil d'administration.

Par ailleurs, la GLNF assure l'équilibre financier des sociétés immobilières en leur consentant des avances ponctuelles.

De manière générale, les travaux réalisés nous ont permis de constater que les constitutions de sociétés immobilières et les acquisitions ou constructions de temples sont autorisées par le conseil d'administration de l'Association.

L'annexe 2 présente un résumé des décisions relatives aux investissements immobiliers prises lors des conseils d'administration de la GLNF au cours des trois dernières années.

3.2 Financement des sociétés immobilières

Les flux financiers entre la GLNF et les 27 sociétés immobilières examinées sont présentés dans les rapports que nous avons émis le 31 mai 2011 qui figurent, en raison de leur volume, sous forme de clé USB en annexe au présent rapport.

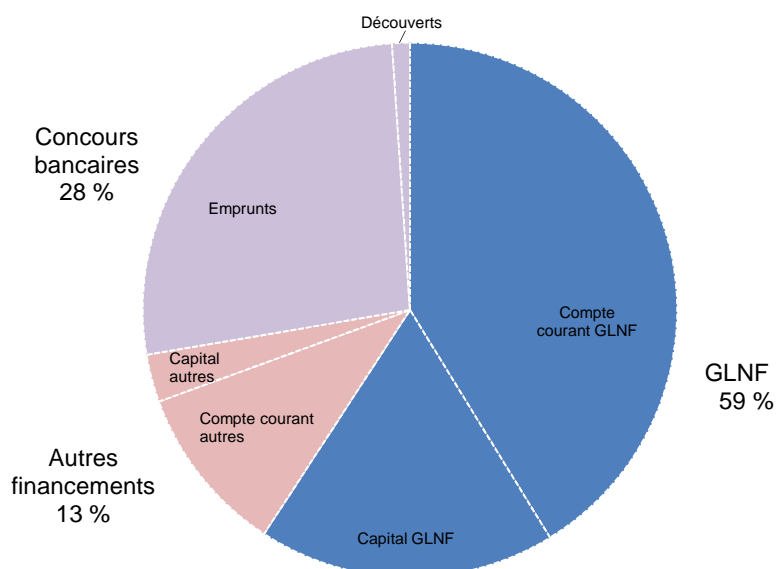
Les données ci-après constituent une approche relativement précise mais imparfaite au plan comptable, dans la mesure où la GLNF et 21 sociétés immobilières arrêtent leurs comptes annuels au 31 août et que 6 sociétés immobilières clôturent les leurs au 31 décembre. En l'absence d'établissement par ces dernières de situations intermédiaires au 31 août, les comptes de référence utilisés sont ceux au 31 décembre 2009 et au 31 août 2010.

Pour les sociétés immobilières créées en 2010, Massilia, Alsace et Guyane immatriculées respectivement en mars, juin et juillet, les comptes utilisés sont ceux établis au 31 décembre 2010.

Le financement de l'ensemble des sociétés immobilières au 31 août 2010 se présente globalement ainsi :

Apports en capital		11 064 068
GLNF	7 243 351	
Autres	3 820 717	
Concours bancaires		10 825 529
Emprunts	10 405 059	
Découverts	420 470	
Autres dettes financières		17 238 839
Compte courant GLNF	16 119 995	
Autres	1 118 844	
		<hr/>
Total		39 128 436 €

soit, schématiquement,



On constate donc que la GLNF participe à hauteur de 23 M€ environ au financement des sociétés immobilières, soit de l'ordre de 60 % des ressources stables de ces sociétés.

3.3 Patrimoine immobilier des sociétés immobilières

Ce patrimoine comprend des terrains, des constructions acquises ou édifiées et des agencements.

Au 31 août 2010 il se présente comptablement ainsi, sous le bénéfice de la même remarque que pour le financement, relative aux comptes de référence :

	<u>Montant brut</u>	<u>Montant net (après amortissements)</u>
Terrains	12 040 749	12 040 749
Constructions	23 534 518	19 373 667
Agencements	3 773 332	2 495 776
Immobilisations en cours	393 658	393 658
	<hr/>	<hr/>
Total	39 742 257	34 303 850

Le détail de ce patrimoine par société figure en annexe 3.

3.4 Compte de résultat des sociétés immobilières

Le chiffre d'affaires est constitué des loyers et charges locatives facturés par les sociétés.

Au 31 août 2010, le compte de résultat annuel cumulé des 27 sociétés immobilières se présente ainsi, sous le bénéfice de la même remarque relative aux comptes de référence que pour le financement :

Produits d'exploitation	4 067 709
GLNF	3 460 500
Autres	607 209
Charges d'exploitation	(3 634 088)
Produits financiers	60 351
Charges financières	(479 037)
Produits exceptionnels	8 435
Charges exceptionnelles	(25 418)
Impôts sur les sociétés	(66 332)
Résultat net	<hr/> (68 380) €

Le compte de résultat de chaque société immobilière figure en annexe 4.

On constate donc que la GLNF participe à hauteur de 3,5 M€ au chiffre d'affaires des sociétés immobilières, soit 85 % de son montant.

Fait à Paris, le 10 juin 2011
en trois exemplaires originaux

Bellot Mullenbach & Associés

Thierry Bellot

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Expert près la Cour d'Appel de Paris

Céline Claro

Diplômée d'expertise comptable

Manager

ANNEXES

Annexe 1 : organigramme de la GLNF au 31 décembre 2010

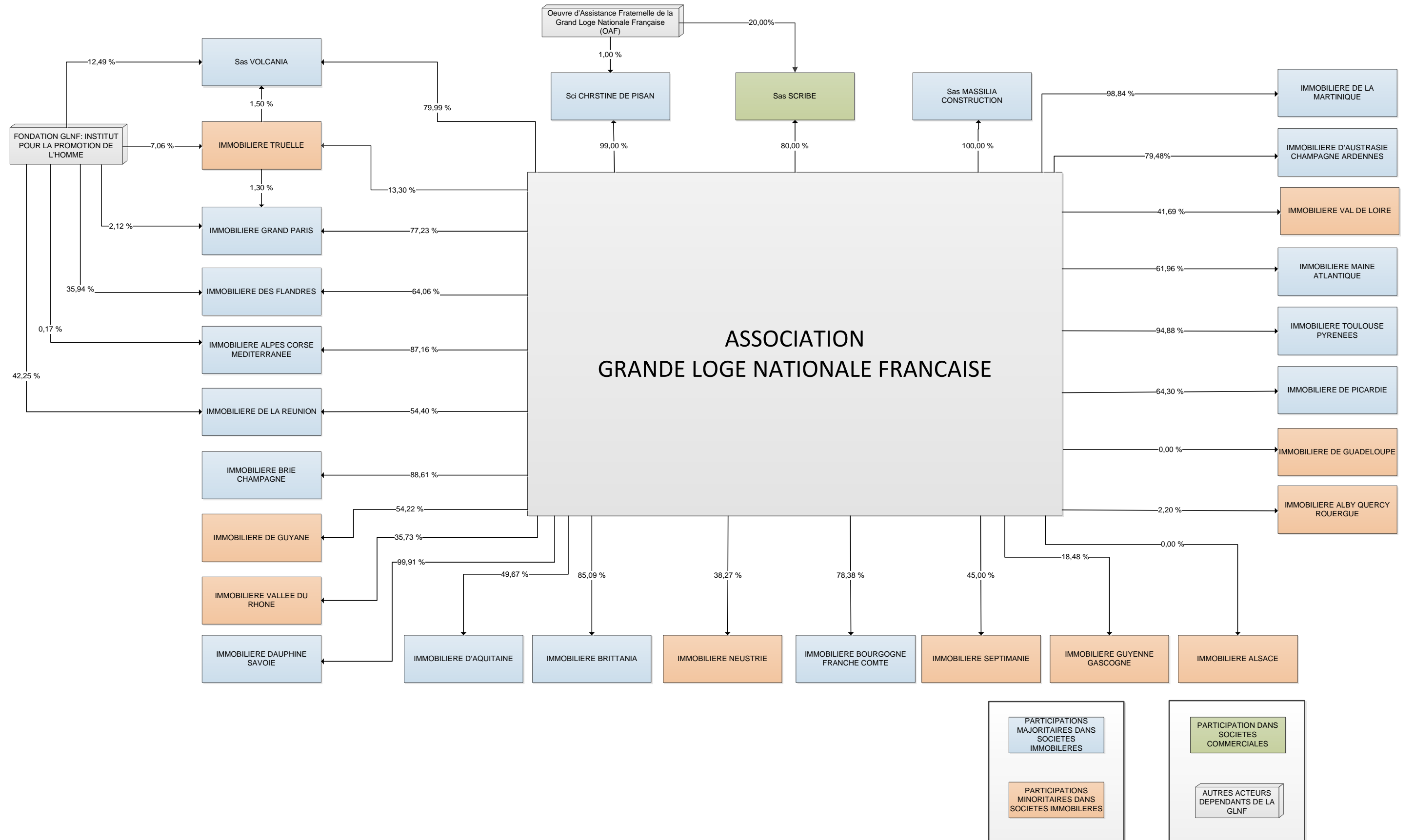
Annexe 2 : résumé des décisions du conseil d'administration de la GLNF relatives à l'immobilier

Annexe 3 : ressources et biens immobiliers par société immobilière

Annexe 4 : compte de résultat par société immobilière

Annexe 5 : engagements souscrits par la GLNF dans les sociétés immobilières au 31 août 2010

Annexe 1 : organigramme de la GLNF au 31 décembre 2010



2010	
10/12/2010	<p>Accord de la GLNF pour que la Province de la Réunion prenne à bail auprès de la SAI de la Réunion les locaux situés à Sainte Clotilde de 403 m² aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bail de 12 années du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2023. - Loyer annuel de 66 K€ payé par la Province de la Réunion. <p>Décision de surseoir à toute décision d'engagement financier de la GLNF sur les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SAI Toulouse Pyrénées : projet d'extension du local de Toulouse Gabriel Péri. - SAI de Neustrie : projet d'un temple à Caen. - SAI Britannia : projet de cession du local de Plerin. <p>Décision de lancer un processus de vente de Wagram</p>
04/11/2010	<p>SAI Vallée du Rhône : Accord pour le versement en compte courant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 K€ au profit de la SAI Vallée du Rhône (accord donné le 15 septembre 2005 pour un versement de 50 K€ par an pendant 10 ans pour les locaux de Rillieux-la-Pape). - 30 K€ au profit de la SAI Vallée du Rhône (accord donné le 18 juin 2009 pour un versement de 30 K€ par an pendant 7 ans pour le nouveau temple de Vienne). <p>SAI Austrasie – local d'Augny (680 m²) dont le coût total est de 586 K€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport en compte courant capitalisable de la GLNF de 100 K€. - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 500 K€. - Acceptation de prendre à bail le local pour une durée de 12 ans, lorsque l'aménagement sera terminé, moyennant un loyer annuel de 45 K€. <p>SAI Bourgogne Franche comté – local de Dijon, projet non encore défini précisément (environ 790 K€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport en compte courant capitalisable de la GLNF de 100 K€. - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 700 K€ maximum. - Pendant les 5 premières années la GLNF devra réaliser des apports complémentaires en compte courant de 50 K€ environ par an.
17/10/2010	Aucune décision en lien avec l'immobilier
01/09/2010	<p>SAI Guyane – Augmentation de capital :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accord pour l'incorporation au capital d'un apport en compte courant réalisé selon le CA du 25 mars 2010 à hauteur de 125 K€. Après cette augmentation de capital (montant global de 195 K€), la GLNF détiendra 250 actions de 500 € de valeur nominale sur un total de 450 actions soit 55% du capital.
11/06/2010	<p>SAI Austrasie – local d'Augny (680 m²) dont le coût total est de 586 K€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport en compte courant capitalisable de la GLNF de 120 K€ (100 K€ versé par le Siège et 20 K€ par la Province). - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 500 K€. - Acceptation de prendre à bail le local pour une durée de 12 ans, lorsque l'aménagement sera terminé, moyennant un loyer annuel de 45 K€. <p>SAI Picardie – locaux d'Herblay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accord pour la conclusion d'un bail d'une durée de 12 ans à compter du 1^{er} septembre 2010 pour 56,4 K€ par an. Les charges seront réglées par la Province de Picardie. <p>SAI Brie Champagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accord pour racheter 20 actions à un actionnaire minoritaire. - Accord donné à la Province de Brie Champagne pour racheter sur les fonds provinciaux une vingtaine d'actions. - Accord pour la prise à bail des locaux de Fontainebleau pour 12 ans à compter du 1^{er} septembre 2009 pour un loyer annuel de 77 K€ HT soit 99 K€ TTC. <p>SAI Massilia – locaux d'Aix en Provence dont le coût total est de 3 610 K€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport en compte courant capitalisable du Siège de 150 K€ et de la Province de 400 K€. - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 3 600 K€. - Acceptation de prendre à bail le local pour une durée de 12 ans, lorsque l'aménagement sera terminé, moyennant un loyer annuel de 200 K€.

11/06/2010	<p>SAI Guyane – locaux de Cayenne dont le coût total est de 650 K€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport en compte courant capitalisable de la GLNF de 125 K€ puis versement de 8 K€ par an pendant 12 ans. - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 345 K€. <p>Wagram : deux expertises ont été commandées pour connaître la valeur des locaux.</p> <p>SAI Vallée du Rhône : Lettre d'intention de la GLNF auprès du crédit Mutuel pour 700 K€ pour un prêt sur une durée de 25 ans.</p>
01/04/2010	Aucune décision en lien avec l'immobilier
25/03/2010	<p>SAI Guyane (en cours de constitution) – locaux de Cayenne dont le coût total est de 650 K€</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport en compte courant capitalisable de la GLNF maximum de 125 K€ puis versement de 8 K€ par an pendant 12 ans. - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 300 K€ maximum. <p>SAI Bourgogne Franche comté – local de Dijon, projet non encore défini précisément (environ 790 K€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport en compte courant capitalisable de la GLNF de 120 K€ (100 K€ versé par le Siège et 20 K€ par la Province). - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 700 K€ maximum. - Pendant les 5 premières années la GLNF devra réaliser des apports complémentaires en compte courant de 50 K€ environ par an. <p>SAI Neustrie – projet de Caen : étude reportée à un prochain conseil.</p> <p>SAI Volcania – projet d'Aurillac (estimation du projet 370 K€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accord de principe pour la participation au projet mais modalités de financement non arrêtées. <p>SAI Dauphiné Savoie – projet d'Annecy (estimation du projet 850 K€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport en compte courant de la GLNF de 100 K€. - Pendant les 5 premières années la GLNF devra réaliser des apports complémentaires en compte courant de 50 K€ environ par an. - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 300 K€ maximum. <p>Province de Polynésie Française – projet de Papeete : étude qui nécessite des informations complémentaires, reportée à un prochain conseil d'administration.</p>
05/02/2010	<p>SAI Guyane (en cours de constitution) – projet en cours d'instruction qui sera présenté au prochain conseil d'administration.</p> <p>SAI d'Alsace – projet de Strasbourg (Cronembourg) coût total de 900 K€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Souscription au capital par la GLNF pour 300 K€ maximum provenant de la vente du local de la rue du Puits pour 100 K€ et de l'apport en numéraire pour 100 K€. - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 500 K€ maximum. <p>SAI Massilia – locaux d'Aix en Provence dont le coût total est estimé à 4 000 K€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La SAI est en cours de constitution. - Accord pour que la Province participe au capital à hauteur de 30 K€ maximum. <p>Province de Polynésie Française – projet de Papeete (coût total estimé 1 024 K€) : Ce projet méritant d'être plus approfondi, il est reporté au prochain conseil d'administration. Les demandes auprès de la GLNF sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport de la GLNF de 293 K€ incorporé à hauteur de 126 K€ au capital social de la SAI à constituer. - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 550 K€ maximum.
2009	
04/12/2009	<p>SAI Paris Grande Arche (constitution de la société en cours) – projet de Nanterre (coût de 2 460 K€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport en capital de la GLNF de 299 K€. - Apport en compte courant de la GLNF de 300 K€. - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 1 900 K€ maximum.

04/12/2009	SAI Grand Paris : rachat de 100 titres par la GLNF auprès de l'actionnaire Iren Sarl pour 10 K€ (valeur nominale : 100 €), détention avant ce rachat de 5 947 actions sur 7 700.
19/11/2009	<p>SAI Alby Quercy Rouergue – projet de Rodez (coût de 300 K€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport de la GLNF de 100 K€. - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 100 K€ maximum. <p>SAI Guyane – locaux de Cayenne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorisation pour la constitution d'une SAI. <p>SCI Christine de Pisan – Avenant au bail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite à la dénonciation de l'option de TVA, signature d'un avenant au bail avec la GLNF (bail se terminant le 30 novembre 2011) en vue de la modification du régime fiscal du bail. <p>SAI Vallée du Rhône : Accord pour le versement en compte courant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 K€ au profit de la SAI Vallée du Rhône (accord donné le 15 septembre 2005 pour un versement de 50 K€ par an pendant 10 ans pour les locaux de Rillieux-la-Pape). <p>Espace Wagram : accord pour les aménagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux architecte d'intérieur : 530 K€ HT. - Aménagement chambre de service : 15 K€ HT. - Mobilier et électroménager : 90 K€ TTC. <p>Locaux Paris Pisan 3^{ème} et 4^{ème} étage : accord pour des travaux à hauteur de 68 K€.</p>
17/09/2009	<p>SAI Maine Atlantique – Projet de Nantes Carquefou (coût de 1 094 K€) approuvé par le conseil le 25 septembre 2008, compte tenu des dépassements budgétaires il est demandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un complément de financement de la GLNF de 50 K€. - Un financement du fonds de roulement de 25 K€ en janvier 2010, 2011 et 2012. - A la GLNF de prendre à bail le local à compter du 1^{er} septembre 2009 moyennant un loyer annuel de 70 K€ qui sera réglé par la Province de Maine Atlantique. <p>SAI Toulouse Pyrénées : locaux Zi de Thibaud, Toulouse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acceptation par la GLNF de prendre à bail les locaux à compter du 1^{er} septembre 2009 pour 12 ans moyennant un loyer annuel de 24 K€ qui sera réglé par la Province de Toulouse Pyrénées. <p>SAI Grand Paris – locaux d'Herblay (386 m²), le coût total est de 1 020 K€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rattachement du financement de ce projet à la SAI Picardie. - Apport par la GLNF de 200 K€ (180 K€ par le Siège et 20 K€ par la Province). - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 800 K€ maximum. <p>SAI La Réunion – Projet de Saint Denis, le coût total estimé est de 1 072 K€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de capital souscrit par la GLNF : 50 K€. - Apport de la GLNF : 300 K€. - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 700 K€ maximum. <p>SAI Paris Grande Arche (constitution de la société en cours) – projet de Nanterre (coût de 2 460 K€)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport Province et association Aphec de 600 K€. - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 1 900 K€ maximum. <p>SAI Neuilly Bineau (à constituer) – projet Courbevoie (coût de 5 150 K€), demande d'un financement de la Province à hauteur de 50 K€ et du Siège à hauteur de 150 K€. Le conseil donne son accord pour la constitution de la SAI mais refuse le projet en l'état compte tenu de son coût.</p> <p>SAI Massilia (à constituer) – locaux d'Aix en Provence dont le coût total est de 4 000 K€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport en compte courant capitalisable de la GLNF à hauteur de 150 K€ et de la Province à hauteur de 300 K€. - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 3 500 K€. <p>Le conseil donne son accord pour la constitution de la SAI et accepte le principe d'un apport.</p> <p>Province Alby Quercy Rouergue – Sont utilisés des temples de la GLNF depuis de nombreuses années sans convention. La GLNF donne son autorisation pour la formalisation d'une convention d'hébergement au tarif de 83 € par an et par frère pour une durée d'un an renouvelable tacitement.</p>

18/06/2009	<p>SAI Picardie : conclusion de baux de 12 ans à compter du 1^{er} septembre 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temple d'Amiens et de Verberie : les loyers annuels de 18 K€ et 21 K€ seront acquittés par le Siège. - Bureaux provinciaux de Verberie : le loyer annuel de 4,5 K€ sera réglé par la Province de Picardie. <p>SAI Vallée du Rhône – Projet de Vienne (coût estimé de 850 K€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport de la GLNF de 210 K€ à raison de 7 annuités de 30 K€ à verser d'octobre 2009 à octobre 2015. - Cet apport sera ensuite capitalisé en échange de 2 800 actions de 75 € chacune. - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 600 K€. <p>SAI Grand Paris – locaux d'Herblay, le coût total est estimé à 775 K€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acceptation par la GLNF de prendre à bail les locaux à compter du 1^{er} septembre 2009 pour 12 ans moyennant un loyer annuel de 60 K€. - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 500 K€ maximum. <p>SAI Truelle – locaux de Marseille : avenant au bail conclu avec la GLNF suite à l'adjonction de bureaux complémentaire (complément de loyer annuel de 12 K€).</p> <p>SAI Brie Champagne – Locaux de Meaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conclusion d'un bail de 12 ans à compter du 1^{er} septembre 2009 pour un loyer annuel de 30 K€, en franchise totale de loyer la première année, loyer forfaitaire de 15 K€ la 2^{ème} année et 22,5 K€ la 3^{ème} année. - Le loyer sera acquitté par la Province Brie Champagne. <p>SAI Britannia – locaux de Brest et de Rennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport de 73 K€ de la GLNF pour financer des travaux. <p>SAI d'Alsace (à constituer) – projet de Strasbourg (Cronembourg) coût total estimé de 650 K€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accord pour la vente des locaux de la rue du Puits pour 100 K€ et apport complémentaire de la GLNF pour 150 K€. - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 350 K€ maximum.
26/03/2009	<p>Espace Wagram : accord pour les aménagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux architecte d'intérieur : 497 K€ HT. <p>SAI Volcania :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Locaux de Romagnat - avenant au bail : le loyer est porté à 49,6 K€ par an à compter du 1^{er} janvier 2009 (bail conclu le 28 février 2007 pour une durée de 12 ans). Le loyer est acquitté par la Province. - Locaux de Roanne : bail pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, le loyer est de 7,2 K€ par an. Le loyer est acquitté par la Province. <p>SAI Martinique – locaux de Fort de France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bail pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2009, le loyer est de 34,5 K€ par an. Le loyer est acquitté par la Province.
05/02/2009	<p>SCI Christine de Pisan - aménagement du 6^{ème} étage dans le cadre du déménagement de bureaux administratifs : le conseil donne son accord pour un budget de travaux de 300 K€.</p> <p>Province de Guyenne et Gascogne – Bail de la Teste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement du bail avec la société Lixol Laboratoire Français du Sud-Ouest : le loyer annuel est de 4,4 K€ pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2009. <p>SAI Alpes Corse Méditerranée – Projets d'Ajaccio et Bastia :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajaccio : coût estimé à 785 K€ financé à hauteur de 235 K€ par le Siège et 250 K€ par la Province. Lettre d'intention à fournir par la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 300 K€ maximum. - Bastia : coût estimé à 482 K€ financé à hauteur de 145 K€ par le Siège et 187 K€ par la Province. Lettre d'intention sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 150 K€ maximum. <p>Espace Wagram : accord pour les aménagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux architecte d'intérieur : 474 K€ HT.

2008	
20/11/2008	<p>SCI Christine de Pisan – locaux 14 rue Christine de Pisan</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avenant au contrat de sous location (surface supplémentaire disponible de 578 m² environ, 6^{ème} étage) : le loyer annuel révisé est de 934,4 K€, à compter du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2021. <p>Province de Provence – Temple de Toulon</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accord pour un prêt de 150 K€ par la GLNF remboursable en 5 annuités de 30 K€. <p>SAI Vallée du Rhône : Accord pour le versement en compte courant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 K€ au profit de la SAI Vallée du Rhône (accord donnée le 15 septembre 2005 pour un versement de 50 K€ par an pendant 10 ans pour les locaux de Rillieux-la-Pape). <p>Local de Limoges : travaux de mise aux normes de sécurité : Selon la réunion du conseil du 5 février 2008, l'accord a été donné pour la réfection de la toiture pour 137,5 K€. L'accord est donné pour des travaux supplémentaires pour 9 K€.</p> <p>Espace Wagram : accord pour la mission confiée à l'architecte d'intérieur dont les honoraires s'élèveront à 7% du montant des travaux.</p>
25/09/2008	<p>14 rue Pisan : achèvement de l'aménagement du temple 24 et création d'un nouveau temple dont les coûts se sont élevés à 264 K€ (budget de 256 K€).</p> <p>SAI Grand Paris – projet d'Herblay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet dont le coût est estimé à 775 K€ financé par le Siège de la GLNF à hauteur de 100 K€ et les Provinces d'île de France pour 90 K€. - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 435 K€ maximum. <p>SAI Bourgogne Franche Comté – Projet de Nevers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet dont le coût est estimé à 280 K€ dont la demande de financement auprès du Siège de la GLNF est de 160 K€ : projet non retenu par le conseil. <p>SAI Toulouse Pyrénées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet d'Auch : décision d'abandonner le projet. - Projet Toulouse ZI de Thibaud : accord pour un apport de la GLNF de 200 K€ et pour une lettre d'intention visant à consolider la demande de prêt de 370 K€ maximum. <p>SAI Maine Atlantique - Projet de Nantes Carquefou (coût de 1 094 K€) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport de la GLNF de 250 K€. - Lettre d'intention de la GLNF sur cet apport pour consolider la demande de prêt de 700 K€ maximum. - Acceptation par la GLNF de prendre à bail les locaux une fois les aménagements réalisés. <p>Espace Wagram : le conseil entérine le coût d'acquisition définitif (1 900 K€ et frais d'achat de 165,5 K€) financé à hauteur de 2 000 K€ par un emprunt.</p> <p>SCI Christine de Pisan : refus d'une offre de location du 6^{ème} étage du 14 rue Christine de Pisan faite par la société Travel Factory.</p>
05/06/2008	<p>14 rue Pisan : accord sur le budget de l'aménagement du temple 24 et création d'un nouveau temple (budget de 256 K€).</p> <p>SAI Grand Paris – Local de Versailles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accord pour des travaux de climatisation à hauteur de 40 K€ financé par la GLNF par un apport en compte courant de 40 K€. <p>SAI Grand Paris – Projet d'Herblay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accord pour l'achat d'un terrain et l'aménagement de deux temples pour un coût total de 775 K€ financé par l'apport du Siège à hauteur de 150 K€ et l'apport des Provinces à hauteur de 115 K€. <p>SAI Bourgogne Franche Comté – Projet de Nevers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le conseil sursoit à statuer concernant un projet dont le coût est estimé à 280 K€ dont 160 K€ sollicité auprès de la GLNF.

05/06/2008	<p>SAI Brie Champagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apport en compte courant par la GLNF de 39 K€. - Projet de bail pour des locaux situés à Meaux sur une durée de 12 ans en franchise de loyer la première année en compensation des aménagements à effectuer : le conseil demande des éclaircissements sur les conditions de durée et de tarifications. <p>SAI Picardie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lors d'un prochain conseil deux propositions seront présentées pour les locaux d'Amiens et de Longueuil pour que la GLNF prenne à bail ces locaux en lieu et place de la Province. <p>SAI Toulouse Pyrénées – Projets de Toulouse et Auch :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accord pour le projet de Toulouse (ZI Thibaud) pour un coût total estimé à 570 K€ financé à hauteur de 100 K€ par le Siège et par emprunt suite à l'abandon du projet de Muret. - Présentation de deux projets pour une construction à Auch : le conseil demande d'avantage de renseignements. <p>Espace Wagram - Centre de réception</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accord pour l'acquisition d'un appartement rue de Wagram dont le coût d'acquisition est de 1 950 K€, auquel s'ajoutent 300 K€ de travaux d'aménagement et 150 K€ de frais d'acquisition. - Financement par la GLNF à hauteur de 500 K€ et emprunt à hauteur de 1 900 K€.
27/03/2008	<p>Locaux rue de Pisan : projet de déménagement de services en internes et d'aménagement approuvés sous réserve d'obtention des autorisations et des devis.</p> <p>SAI Grand Paris – Local de Versailles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de climatisation : le conseil demande des informations complémentaires. <p>SAI Grand Paris – Projet Val d'Oise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le conseil demande des informations complémentaires pour un local situé à Herblay. <p>SAI de Septimanie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accord pour une révision de loyer suite à la fin de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties. Le loyer est fixé à 60 K€ par an rétroactivement à compter du 1^{er} octobre 2007 contre 48 K€ auparavant. <p>Centre de réception : avis favorable du conseil pour la recherche d'un bien à acquérir.</p>
05/02/2008	<p>SAI Martinique (projet de création) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accord pour la création de la SAI Martinique et l'acquisition d'un temple dont le coût est estimé à 370 K€ financé notamment par le Siège et la Province à hauteur de 70 K€. <p>SAI Porte des Alpes (projet de création) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le conseil ne donne pas son accord pour la création d'une SAI et l'acquisition d'un temple dont le coût est jugé excessif. <p>SAI Truelle – Projet de bail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accord pour la prise à bail de locaux situés à La Garde qui vont être construits par la SAI Truelle. Le bail prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 12 ans pour un loyer de 200 K€ par an. <p>SAI Austrasie – Projet de bail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel de l'accord donné par la GLNF d'apporter le local de Montigny les Metz à la SAI Austrasie valorisé à 55 K€. - Accord pour la prise à bail de ce local pendant 12 ans à compter du 1^{er} février 2008 pour un loyer annuel de 7,2 K€ réglé par la Province d'Austrasie. <p>SAI Polynésie Française (projet de création) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accord pour la création d'une SAI dont le capital sera apporté par les frères de la Province afin de permettre l'acquisition d'un bien le moment venu. <p>SAI Grand Paris – Local de Versailles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de climatisation : le conseil demande des informations complémentaires. <p>Local de Limoges : travaux de réfection de toiture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accord donné pour la réfection de la toiture pour 137,5 K€.

2007	
29/11/2007	<p>SAI Toulouse Pyrénées – Projet de Muret :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accord pour un projet d'acquisition à Muret à hauteur de 526,5 K€ financé notamment par la GLNF à hauteur de 100 K€. <p>SAI Volcania – Roanne :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accord pour l'acquisition d'un temple à Roanne et l'aménagement du temple de Romagnat. Le coût total est de 544 K€ financé notamment par le Siège de la GLNF pour 200 K€ et par la Province et association à hauteur de 136 K€. <p>SAI Alpes Corse Méditerranée – local à Nice :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accord pour des travaux d'aménagement d'un local appartenant à la SAI pour un coût de 695 K€ financé notamment par apport de la GLNF à hauteur de 240 K€. <p>Appartement Boulevard Bineau à Neuilly sur Seine :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accord pour la signature de l'acte de vente pour un prix net vendeur de 372 K€.

Annexe 3 : ressources et biens immobiliers par société immobilière

	Sci Christine de Pisan	Immobilier La Truelle	Volcania Sa	Immobilier Vallée du Rhône	Immobilier Dauphiné Savoie	Immobilier des Flandres	Immobilier Neustrie	Immobilier Val de Loire	Immobilier Brie Champagne	Immobilier d'Aquitaine	Britannia Sa	Immobilier Grand Paris	Immobilier Alpes Corse Méd.	Immobilier Bourgogne F.C.	Immobilier Septimanie	Immobilier Guyenne Gascogne	Immobilier AQR	Immobilier de Guadeloupe	Immobilier de Picardie	Immobilier Toulouse Pyrénées	Immobilier Maine Atlantique	Immobilier de La Réunion	Immobilier d'Austrasie	Immobilier de La Martinique	Immobilier Massilia Constr.	Immobilier d'Alsace	Immobilier de Guyane	Montant (€)
	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/08/2010	31/08/2010	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/08/2010	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/08/2010	31/08/2010	31/12/2009	31/12/2010	NC	31/12/2010	
	(1)	(2)				(3)																						
Capital valeur nominale	1 524	800 000	954 104	1 651 350	800 000	150 000	239 040	414 000	330 000	76 500	322 000	770 000	1 961 400	63 150	40 000	484 800	68 100	40 000	132 200	841 900	403 500	92 100	69 200	60 700	60 000	8 000	230 500	11 064 068
Apport en capital	1 524	800 000	954 104	1 651 350	800 000	150 000	239 040	414 000	330 000	76 500	322 000	770 000	1 961 400	63 150	40 000	484 800	68 100	40 000	132 200	841 900	403 500	92 100	69 200	60 700	60 000	8 000	230 500	11 064 068
GLNF (montant dans les comptes de la GLNF)	42 123	102 834	763 192	590 685	799 300	137 500	91 469	174 600	292 400	38 000	274 000	604 700	1 709 500	49 500	18 000	89 600	1 500	0	85 000	798 847	250 000	50 100	55 000	60 000	60 000	0	105 500	7 243 351
Autres	-40 599	697 166	190 912	1 060 665	700	12 500	147 571	239 400	37 600	38 500	48 000	165 300	251 900	13 650	22 000	395 200	66 600	40 000	47 200	43 053	153 500	42 000	14 200	700	0	8 000	125 000	3 820 717
Emprunts bancaires	585 000	2 378 171	235 248	1 862 147	230 106	48 983	115 109	135 653	38 364	53 198	183 609	262 676	1 026 668		367 462		249 809	118 986	462 434	653 168	686 165	146 780		220 323		345 000	10 405 059	
Découverts bancaires		420 013																										420 470
Autres dettes financières	13 210 664	155 912	610	148 734	124 992	75 818	143 470	272 337	251 186	12 000	122 026	43 612	677 346	14 979	311 097	2 075		36 597		210 765	217 150	300 000	23 726	79 404	504 339	300 000		17 238 839
Compte courant GLNF	12 776 997		610	145 295	124 992		136 000	173 139	237 186	12 000	118 000	42 615	677 346		182 000			36 597		200 000	50 000	300 000	23 475	79 404	504 339	300 000		16 119 995
Autres	433 667	155 912		3 439		75 818	7 470	99 198	14 000		4 026	997		14 979	129 097	2 075				10 765	167 150		251					1 118 844
Total ressources	13 797 188	3 754 096	1 189 962	3 662 231	1 155 098	274 801	497 619	821 990	619 550	141 698	627 635	1 076 288	3 665 414	78 129	718 559	486 875	317 909	195 583	594 634	1 705 833	1 306 815	538 880	93 383	360 427	564 339	308 000	575 500	39 128 436
Valeur brute terrains	9 234 837	843 942	106 289	208 317	51 314	12 598		188 112	36 000	10 526	25 306	79 328	205 926	4 685	157 846	33 500	40 272		74 500	136 692	193 169	367 700	5 000	24 890				12 040 749
Valeur brute constructions	6 045 089	4 342 229	1 521 184	2 980 300	1 025 752	113 382	266 786	221 545	146 939	59 650	574 294	449 523	1 314 673	42 169	370 816		166 431		295 016	1 485 764	880 370		52 600	224 010	459 746		496 250	23 534 518
Valeur nette constructions	4 443 141	3 744 123	1 185 443	2 563 066	836 619	94 509	130 243	182 317	109 007	45 306	315 686	404 571	1 079 255	34 505	317 182		153 547		281 250	1 380 809	857 370		43 324	216 398	459 746		496 250	19 373 667
Valeur brute agencements		558 034				203 682	284 513	311 901	309 201		54 015	527 703	803 767	28 559	284 637		95 018	4 220	210 898						97 184			3 773 332
Valeur nette agencements		106 216				96 157	189 715	243 692	253 225		50 931	389 778	591 560	21 105	191 276		80 121	2 963	183 621						95 416			2 495 776
Immobilisation en cours		79 700																156 793				157 165						393 658
Total immobilier valeur brute	15 279 926	5 823 905	1 627 473	3 188 617	1 077 066	329 662	551 299	721 558	492 140	70 176	653 615	1 056 554	2 324 366	75 413	813 299	33 500	301 721	161 013	580 414	1 622 456	1 073 539	524 865	57 600	346 084	459 746	0	496 250	39 742 257
Total immobilier valeur nette	13 677 978	4 773 981	1 291 732	2 771 383	887 933	203 264	319 958	614 121	398 232	55 832	391 923	873 677	1 876 741	60 295	666 304	33 500	273 940	159 756	539 371	1 517 501	1 050 539	524 865	48 324	336 704	459 746	0	496 250	34 303 850

(1) La valorisation des titres de la SCI dans les comptes de la GLNF est supérieure à sa quote part de capital car l'Association a acquis auprès de l'IOAF des titres de la SCI Christine de Pisan à un prix supérieur à la valeur nominale

(2) La valorisation des titres de la SAI Truelle dans les comptes de la GLNF est inférieure à sa quote part de capital car la GLNF a acquis une partie des titres de la SAI à un prix inférieur à la valeur nominale

(2) La valorisation des titres de la SAI Flandres dans les comptes de la GLNF est supérieure à sa quote part de capital car la SAI a procédé à une réduction du capital par absorption des pertes

Annexe 4 : compte de résultat par société immobilière

	Sci Christine de Pisan	Immobilier La Truelle	Volcania Sa	Immobilier Vallée du Rhône	Immobilier Dauphiné Savoie	Immobilier des Flandres	Immobilier Neustrie	Immobilier Val de Loire	Immobilier Brie Champagne	Immobilier d'Aquitaine	Britannia Sa	Immobilier Grand Paris	Immobilier Alpes Corse Méd.	Immobilier Bourgogne F.C.	Immobilier Septimanie	Immobilier Guyenne Gascogne	Immobilier AQR	Immobilier de Guadeloupe	Immobilier de Picardie	Immobilier Toulouse Pyrénées	Immobilier Maine Atlantique	Immobilier de La Réunion	Immobilier d'Austrasie	Immobilier de La Martinique	Immobilier Massilia Constr.	Immobilier d'Alsace	Immobilier de Guyane	Montant (€)
	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/08/2010	31/08/2010	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/08/2010	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/08/2010	31/08/2010	31/12/2009	31/12/2010	NC	31/12/2010	
Produits d'exploitation	1 972 751	758 530	120 757	221 553	71 109	54 733	72 025	32 609	48 758	17 097	61 079	102 742	87 134	4 440	74 510	1	32 400	10 178	34 000	202 109	45 630		9 064	34 500				4 067 709
GLNF	1 972 663	483 602	120 534	84 656	71 109	22 257	30 128	32 608	48 758	11 978	34 480	102 742	90 000	1 440	74 510		31 520	8 817	30 000	119 504	45 630		9 064	34 500				3 460 500
Autres	88	274 928	223	136 897		32 476	41 897	1		5 119	26 599		-2 866	3 000		1	880	1 361	4 000	82 605								607 209
Charges d'exploitation	(1 912 360)	(383 472)	(80 526)	(254 035)	(98 482)	(45 636)	(57 987)	(48 751)	(78 792)	(11 205)	(43 608)	(79 255)	(182 241)	(3 955)	(50 791)	(1 909)	(20 286)	(23 197)	(26 018)	(134 024)	(48 803)	(5 822)	(15 513)	(20 534)	(752)	(6 134)		(3 634 088)
Produits financiers			720	1 453	1 138			1 305		8 680		1 116	37 281			2 169					576		321				5 592	60 351
Charges financières	(18 992)	(132 138)	(12 566)	(67 257)	(10 358)	(2 441)	(4 346)	(6 288)	(2 273)	(2 808)	(9 419)	(6 147)	(50 925)	(733)	(16 329)		(15 807)		(19 453)	(45 506)	(39 095)	(651)		(14 503)	(2)	(1 000)		(479 037)
Produits exceptionnels	313	2 607	630	1 629	430						310			480				1 677	359									8 435
Charges exceptionnelles			(10 374)					(117)	(150)	(593)	(2 862)	(69)	(10 069)						(1 014)			(119)	(51)					(25 418)
Impôts sur les sociétés		(58 074)	(6 223)							(1 676)		(359)																(66 332)
Résultat net	41 712	187 453	12 418	(96 657)	(36 163)	6 656	9 692	(21 242)	(32 457)	9 495	5 500	18 028	(118 820)	232	7 390	261	(3 693)	(11 342)	(12 126)	22 579	(41 692)	(6 592)	(6 179)	(537)	(754)	0	(1 542)	(68 380)

Annexe 5 : engagements souscrits par la GLNF dans les sociétés immobilières au 31 août 2010

Date de création	Dénomination	Nombre total de titres	Titres détenus par la GLNF	Participation de la GLNF en %	Montant nominal des titres (€)	Capital social (€)	Participation de la GLNF en montant (€)	Prêts et avances consentis par la GLNF (€)
31/05/1989	Sci Christine de Pisan	100	99	99,00%	15	1 524	42 123	13 150 525
23/04/1990	Immobilier Truelle Sa	50 000	6 650	13,30%	16	800 000	102 834	0
14/01/1997	Immobilier Volcania Sa	6 277	5 021	79,99%	152	954 104	763 192	65
02/12/1999	Immobilier Vallée-du-Rhône Sa	22 018	7 866	35,73%	75	1 651 350	590 685	145 295
14/03/2000	Immobilier Dauphiné-Savoie Sa	8 000	7 993	99,91%	100	800 000	799 300	124 992
26/05/2000	Immobilier Flandres Sa	166 938	106 938	64,06%	1	150 000	137 500	0
19/10/2000	Immobilier Neustrie Sa	1 568	600	38,27%	152	239 040	91 469	136 000
26/04/2001	Immobilier Val-de-Loire Sa	4 140	1 746	42,17%	100	414 000	174 600	169 000
25/10/2001	Immobilier Brie-Champagne Sa	3 300	2 924	88,61%	100	330 000	292 400	220 883
09/01/2002	Immobilier d'Aquitaine Sa	765	380	49,67%	100	76 500	38 000	12 000
19/04/2002	Immobilier Britannia Sa	644	548	85,09%	500	322 000	274 000	118 000
05/05/2003	Immobilier Grand Paris Sa	7 700	6 047	78,53%	100	770 000	604 700	42 615
01/07/2003	Immobilier Alpes-Corse-Méditerranée Sa	19 614	17 095	87,16%	100	1 961 400	1 709 500	752 346
16/07/2003	Immobilier Bourgogne F.C. Sa	1 263	990	78,38%	50	63 150	49 500	0
18/03/2004	Immobilier Septimanie Sa	400	180	45,00%	100	40 000	18 000	182 000
23/07/2004	Immobilier Guyenne Gascogne Sa	606	112	18,48%	800	484 800	89 600	0
01/12/2005	Immobilier Alby-Quercy-Rouergue Sa	681	15	2,20%	100	68 100	1 500	0
01/06/2006	Immobilier Guadeloupe Sa	400	0	0,00%	100	40 000	0	20 000
26/06/2006	Immobilier Picardie Sa	1 322	850	64,30%	100	132 200	85 000	187 385
21/07/2006	Immobilier Maine-Atlantique	4 035	2 500	61,96%	100	403 500	250 000	75 000
01/08/2006	Immobilier Toulouse-Pyrénées	8 419	7 988	94,88%	100	841 900	798 847	200 000
21/08/2006	Immobilier de La Réunion	921	501	54,40%	100	92 100	50 100	300 000
29/01/2008	Immobilier d'Austrasie	692	550	79,48%	100	69 200	55 000	23 475
14/03/2008	Immobilier de Martinique	607	600	98,85%	100	60 700	60 000	10 000
04/03/2010	Immobilier Massilia Construction	600	600	100,00%	100	60 000	60 000	150 000
16/06/2010	Immobilier d'Alsace	80	0	0,00%	100	8 000	0	300 000
07/07/2010	Immobilier de Guyane	60	0	0,00%	500	30 000	0	125 000
Totaux						10 863 568	7 137 850	16 444 581

B M & A